

DÉCLARATION DE BRASILIA SUR LES MOYENS DE SUBSISTANCE COLLECTIFS



#DROITSET
MOYENSDE
SUBSISTANCE

Nous, représentants des peuples autochtones, des peuples afrodescendants, des communautés locales et traditionnelles, des organisations et réseaux associés, ainsi que des alliés qui nous soutiennent, réunis à Brasília, au Brésil, à l'occasion du Sommet mondial 2026 sur les moyens de subsistance collectifs et la conservation, affirmons l'urgence de transformer les modèles actuels de développement, de conservation et de financement en considérant les moyens de subsistance collectifs et les économies communautaires comme des piliers fondamentaux permettant de répondre aux crises climatique, écologique et sociale.

Nous sommes, depuis des générations, les principaux gardiens des forêts, des terres et des eaux qui jouent un rôle essentiel sur notre planète, et nous nous appuyons à cet effet sur nos savoirs ancestraux, nos modes de vie traditionnels, ainsi qu'un profond respect de la nature. Bien que le respect de nos droits et de notre leadership soit de plus en plus reconnu comme un élément essentiel permettant de relever les défis interconnectés du changement climatique, de la perte de biodiversité et du développement durable, nous continuons de faire face à des obstacles systémiques qui menacent nos moyens de subsistance et les écosystèmes que nous protégeons.

En nous appuyant sur les conventions et engagements internationaux qui reconnaissent les droits originels des peuples autochtones, des peuples afrodescendants, des communautés locales et traditionnelles ainsi que des femmes et des jeunes de ces groupes, nous imaginons un avenir dans lequel l'autodétermination des communautés et les approches fondées sur les droits seraient le fondement de tous les investissements, interventions et initiatives mis en œuvre sur les territoires. Nous envisageons un avenir où tous les acteurs étatiques et non étatiques reconnaîtraient, respecteraient et protégeraient le droit des communautés à une participation effective, significative, égalitaire et inclusive dans tous les domaines relatifs à la gestion, à l'utilisation ainsi qu'à la gouvernance des terres, des ressources, des eaux douces, des zones côtières et des services écosystémiques ; un avenir où toutes les décisions relatives à l'utilisation des terres et des ressources seraient conformes aux lois, institutions, valeurs et croyances des communautés ; un avenir qui soutiendrait des conditions de travail inclusives et dignes, la diversité culturelle et les systèmes de savoirs traditionnels ; un avenir qui donnerait la priorité à la résilience socioécologique, à la durabilité et à l'équité pour toutes et tous.

Suite à la création de notre Réseau des moyens de subsistance et des économies collectives, nous encourageons d'autres groupes à se joindre à nous afin de collaborer et de diffuser plus largement notre engagement et nos revendications à l'échelle internationale, y compris auprès des institutions financières, des bailleurs de fonds, des gouvernements et des systèmes commerciaux.

Reconnaissance et protection des territoires

Nous appelons la communauté internationale, les mécanismes régionaux et tous les États à accélérer la reconnaissance formelle des territoires collectifs traditionnels en tant qu'éléments essentiels à la stabilité climatique, à la conservation de la biodiversité, à la souveraineté alimentaire et au développement durable. Cette reconnaissance juridique doit s'accompagner de politiques ciblées visant à protéger les défenseurs des territoires et à faire respecter les droits collectifs et individuels des femmes des communautés ainsi que des peuples autochtones isolés ou récemment contactés.

Les gouvernements et les institutions multilatérales doivent adopter des cadres contraignants et les faire appliquer, afin de lutter contre la violence, la criminalisation des pratiques traditionnelles, l'accaparement des terres, les crimes environnementaux ainsi que toutes les autres menaces qui pèsent sur nos peuples, nos terres et nos territoires. Nous réaffirmons nos droits à gouverner nos terres, nos forêts, nos savanes et nos zones de pêche ; à défendre la souveraineté alimentaire ; ainsi qu'à vivre en harmonie avec la nature, guidés par nos savoirs ancestraux et nos valeurs culturelles. La pleine reconnaissance législative de nos systèmes de gouvernance et de nos droits collectifs sur la terre, l'eau, les forêts, les semences et les ressources naturelles est essentielle pour atteindre ces objectifs.

Économies durables et financement

Il est urgent de mettre en œuvre une nouvelle architecture financière internationale. Celle-ci doit reconnaître l'autonomie politique et fiscale des États-nations pour offrir des garanties sociales et environnementales solides, tout en respectant la propriété collective, l'autodétermination et les droits de gouvernance des peuples autochtones, des peuples afrodescendants ainsi que des communautés locales et traditionnelles sur leurs terres, leurs territoires, leurs eaux douces, leurs zones côtières et leurs services écosystémiques associés.

Tous les investissements, les initiatives de financement et les dispositifs de partage des revenus et des bénéfices associés doivent considérer les titulaires de droits et les autorités territoriales comme véritables acteurs politiques et économiques plutôt que de simples bénéficiaires, leur donnant l'autorité nécessaire pour définir leurs propres priorités en matière de développement, de conservation et de bien-être. Les flux financiers doivent être directs, flexibles, accessibles, proportionnels et pérennes, acheminés par l'intermédiaire d'institutions de gouvernance communautaire qui garantissent la pleine participation des femmes à leurs instances de gouvernance et réduisent les obstacles bureaucratiques ainsi que le nombre d'intermédiaires. Un soutien dédié aux femmes et aux jeunes doit être garanti.

Nous appelons les États, les fonds climatiques, les mécanismes de biodiversité, les banques de développement, les fondations philanthropiques et les initiatives fondées sur les marchés à garantir un financement équitable et intégrant une perspective de genre, dans le cadre de tous les financements climatiques, systèmes de compensation carbone, mécanismes REDD+ et mécanismes de conservation qui affectent les territoires communautaires. La transparence des revenus et d'un niveau minimal de financement direct auprès des institutions communautaires doit également constituer un critère indispensable à l'approbation de projets.

Les investissements dans la socio-bioéconomie et la valorisation des services écosystémiques doivent renforcer les chaînes de valeur autochtones et traditionnelles, enracinées dans l'appartenance culturelle, la solidarité et la durabilité. Ils doivent respecter l'autodétermination et la gouvernance collective des communautés, en garantissant leur contrôle sur les savoirs, les systèmes alimentaires, le patrimoine bioculturel et les modèles de production, et soutenir des mécanismes de certification justes et accessibles pour la commercialisation et le financement.

Gouvernance inclusive et participation active

Nous appelons à la reconnaissance formelle des droits, de la propriété et de l'autorité décisionnelle des communautés dans toutes les interactions avec les gouvernements, les bailleurs de fonds, les chercheurs et le secteur privé, afin que les décisions relatives aux territoires, aux économies et à la conservation soient guidées par les priorités autodéterminées des peuples autochtones, des peuples afrodescendants ainsi que des communautés locales et traditionnelles.

Les espaces de décision, les mécanismes de financement et les systèmes éducatifs doivent reconnaître et intégrer nos langues, valeurs et savoirs traditionnels. Tous les gouvernements nationaux et toutes les institutions internationales doivent respecter le droit des communautés à maintenir, contrôler, protéger et développer leur patrimoine culturel, leurs savoirs écologiques, leurs institutions de gouvernance coutumière et la propriété intellectuelle associée, y compris les protocoles bioculturels, les lois coutumières et les pratiques propres à chaque communauté.

Nous plaçons pour une rémunération équitable du travail et des produits communautaires fondés sur les savoirs ancestraux, qui reconnaisse les droits des communautés et les considère comme de véritables acteurs économiques dans les processus à valeur ajoutée. Les systèmes relatifs aux marchés et aux certifications doivent être réformés afin d'élargir l'accès aux produits communautaires. Compte tenu des limites des modèles de libre marché, nous appelons à la création d'engagements commerciaux multilatéraux, bilatéraux et régionaux qui soutiennent les politiques publiques de protection des systèmes de subsistance communautaires en tant qu'alternatives socio-biodiverses, ancrées culturellement et socialement inclusives.

Intégration stratégique dans les programmes mondiaux

Les économies et les moyens de subsistance communautaires doivent être reconnus comme des éléments stratégiques relatifs au climat, à la biodiversité et au développement durable, y compris dans les processus relevant de la CCNUCC, de la CDB, de la CNULCD, des plans d'action nationaux pour le climat et la biodiversité, ainsi que des engagements mondiaux en matière de restauration, de forêts et de systèmes alimentaires. Nous saluons les initiatives régionales, notamment le PAS pour les peuples afrodescendants, ainsi que les efforts du Brésil et de la Colombie, qui visent à combler les écarts historiques en matière de reconnaissance territoriale et de gouvernance environnementale.

Renforcement du leadership et des savoirs

La participation directe et significative des peuples autochtones, des peuples afrodescendants ainsi que des communautés locales et traditionnelles aux négociations multilatérales doit aller au-delà de la représentation symbolique, afin de leur permettre d'exercer une véritable influence sur les processus décisionnels et de contrôler les décisions affectant leurs territoires, leurs moyens de subsistance et leurs avenir collectifs. Un système d'information complet, transparent, accessible et culturellement approprié, fondé sur le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE), est essentiel à une autodétermination effective.

Nous appelons au renforcement de la gouvernance territoriale coutumière, à l'amélioration de la protection offerte aux défenseurs des territoires et de l'environnement, ainsi qu'à la défense des systèmes communautaires de suivi et de conservation comme fondements du contrôle territorial, de la transmission des savoirs et de la résilience. La coopération Sud-Sud et l'échange de connaissances entre territoires sont essentiels pour renforcer la capacité collective d'adaptation.

Les femmes, les jeunes et les dirigeants communautaires doivent être formellement reconnus comme acteurs centraux des économies territoriales, ayant un accès égal à la sécurité foncière, à la prise de décision et au financement direct. Les gouvernements, la société civile et les bailleurs de fonds doivent, ensemble, créer des opportunités significatives permettant de freiner l'exode des jeunes et de protéger les savoirs intergénérationnels ainsi que les relations bioculturelles qui ancrent les communautés dans leurs territoires.

Appel à l'action

Nous invitons les gouvernements, les organisations multilatérales, les institutions financières, les acteurs philanthropiques, la société civile, les mouvements sociaux et le secteur privé à s'engager dans des actions concrètes, ambitieuses, mesurables, et pérennes, qui renforcent le rôle des moyens de subsistance collectifs et des économies communautaires comme fondements durables d'une transition écologique juste. Cette Déclaration constitue un appel mondial à l'action collective pour construire un avenir fondé sur les droits, les territoires, la solidarité, la diversité et la justice. Elle appelle également à transformer les rapports de pouvoir qui ont historiquement marginalisé les peuples autochtones, les peuples afrodescendants ainsi que les communautés locales et traditionnelles dans le cadre des décisions concernant leurs territoires et leur avenir collectif. À cet effet, la pleine reconnaissance de l'autodétermination, des systèmes de gouvernance communautaire et du leadership territorial des communautés est nécessaire.

Brasilia, Brésil, 29 mai 2026

La Déclaration de Brasilia est issue du Sommet mondial sur les moyens de subsistance collectifs et la conservation.



CO-ORGANIZED BY



IN PARTNERSHIP WITH

